
Présidence : Géorgie

586ème SÉANCE PLÉNIÈRE DU FORUM

1. Date : Mercredi 22 juillet 2009

Ouverture : 10 h 05
Clôture : 11 h 45

2. Président : M. P. Gaprindashvili

3. Sujets examinés – Déclarations – Décisions/documents adoptés :

Point 1 de l'ordre du jour : DÉCLARATIONS GÉNÉRALES

Aucune déclaration

Point 2 de l'ordre du jour : DIALOGUE DE SÉCURITÉ

Exposé de la Fédération de Russie sur les leçons tirées d'août 2008 : Fédération de Russie (annexe 1), Géorgie (annexe 2), Suède-Union européenne (les pays candidats, à savoir la Croatie, l'ex-République yougoslave de Macédoine et la Turquie ; l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine et le Monténégro, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidats potentiels ; l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi que l'Ukraine, souscrivent à cette déclaration) (annexe 3), États-Unis d'Amérique, Grèce (annexe 4), Président

Point 3 de l'ordre du jour : QUESTIONS DIVERSES
 - a) *Rapport sur la Conférence annuelle d'examen des questions de sécurité de 2009 par le chef de file pour la contribution du FCS à cette Conférence* : chef de file pour la contribution du FCS à la Conférence annuelle d'examen des questions de sécurité de 2009 (France) (FSC.DEL/147/09 OSCE+), Président, Fédération de Russie

- b) *Distribution du Manuel des meilleures pratiques concernant les contrôles à l'exportation et le transbordement établi conformément à la résolution 1540 du Conseil de sécurité des Nations Unies (FSC.DEL/65/09/Rev.1 Restr.)* : États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie
- c) *Questions de protocole* : Irlande, Président, Hongrie, Kazakhstan
- d) *Report d'une visite de base aérienne et d'unité militaire, prévue du 12 au 16 octobre 2009* : Kazakhstan
- e) *Questions d'organisation relatives à la Réunion de l'OSCE pour examiner le Document de l'OSCE sur les armes légères et de petit calibre et ses décisions complémentaires, prévue à Vienne les 22 et 23 septembre 2009* : Président du Groupe informel des Amis sur les armes légères et de petit calibre (Allemagne), Représentant du Centre de prévention des conflits

Point 4 de l'ordre du jour : DÉCLARATION DE CLÔTURE PRONONCÉE PAR
LE PRÉSIDENT DU FORUM POUR LA
COOPÉRATION EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ

Président, Royaume-Uni, Grèce, Fédération de Russie, États-Unis d'Amérique

4. Prochaine séance :

Mercredi 9 septembre 2009 à 10 heures, Neuer Saal

586ème séance plénière

FSC Journal No 592, point 2 de l'ordre du jour

**DÉCLARATION
DE LA DÉLÉGATION DE LA FÉDÉRATION DE RUSSIE**

Dans deux semaines et demie, une année se sera écoulée depuis le jour de l'attaque perfide de la paisible ville de Tskhinvali et des forces russes de maintien de la paix par Tbilissi. Ces événements ont beaucoup choqué non seulement la Transcaucasie mais aussi toute la région de l'OSCE. Pendant toute une année, ce thème est resté une des questions majeures à l'ordre du jour de notre Organisation, s'agissant souvent, dans de nombreux aspects de son travail, la confiance et la coopération. C'est pourquoi, à la veille de l'anniversaire de la tragédie du mois d'août dernier, il semble opportun d'analyser les leçons à tirer et les mesures concrètes à prendre pour empêcher que des aventures militaires similaires ne se reproduisent à l'avenir.

Commençons par la Transcaucasie. La première leçon est claire, à savoir qu'il n'existe pas d'alternative raisonnable à un règlement politique pacifique des conflits. M. Saakachvili a bafoué de manière flagrante ce principe et a opté pour une solution impliquant le recours à la force. Il ressort des documents militaires capturés auprès de l'armée géorgienne que la planification militaire de cette opération a débuté pas plus tard qu'en 2006, voire peut-être avant. En septembre de l'année dernière, nous avons montré dans cette salle un plan secret remontant à 2006 pour une opération visant à saisir Tskhinvali. Ce plan confirme que les destructions massives dans la ville et le recours indiscriminé à la force étaient délibérés. On se bornera à dire que l'hôpital municipal faisait partie des objectifs militaires énumérés. Sur le plan opérationnel, la tâche consistait donc à bloquer les forces russes de maintien de la paix, et en cas de résistance, à ouvrir le feu sur elles. Dans ce contexte, les réflexions sur le caractère « prétendument » accidentel des événements d'août dernier, sur la « faute tragique » des dirigeants géorgiens etc, que l'on entend de temps à autre, sont d'un cynisme extrême. Non, ce qui s'est produit dans les premières heures du 8 août 2008 n'était ni un « accident », ni une « faute », mais une action soigneusement planifiée et criminelle par son essence et qui a entraîné la mort de centaines de personnes, un très grand nombre de réfugiés et la fin de l'existence de la Géorgie dans ses frontières antérieures. En fait, en lançant leurs missiles Grad, les autorités géorgiennes ont détruit l'intégrité territoriale de leur propre pays. Le plus triste est que, à en juger par la rhétorique des dirigeants géorgiens, ils n'ont toujours pas tiré les conclusions voulues de ce qui s'est produit.

Il existe, associé à cela, une autre leçon à tirer, très difficile mais nécessaire. La tentative de M. Saakachvili d'embraser un conflit larvé qui a forcé la Russie à éteindre l'incendie qui a alors éclaté au prix de la vie de ses propres citoyens, nous a contraint à regarder plus froidement la situation. Durant la précédente décennie et demie, nous avons tenté de contribuer au règlement du conflit entre la Géorgie et l'Abkhazie et entre la Géorgie et l'Ossétie du Sud dans le cadre du concept de l'intégrité territoriale de la Géorgie. En août, il est devenu clair que tous ces efforts, non seulement de notre part mais aussi de la part d'autres pays, se sont avérés futiles à cause de l'incapacité quasi totale des autorités géorgiennes de parvenir à un accord. Dès 2006, elles ont bloqué les travaux de tous les mécanismes de négociation. Deux ans plus tard, s'est produite l'attaque de Tskhinvali qui, nous le soulignons, n'était pas la première mais déjà la troisième tentative, depuis le début des années 90, de résoudre le « problème » de l'Ossétie du Sud par des moyens militaires. Ayant subi un revers, Tbilissi s'est retirée de tous les accords internationaux qui avaient fourni le cadre d'un règlement pacifique, et a, de ce fait, complètement détruit ce cadre. Ensuite, l'absence de perspective d'autres négociations dans les cadres conceptuels antérieurs est devenue évidente. Je pense qu'il n'existe pas un seul optimiste invétéré dans cette salle qui ose sincèrement croire que les Ossètes du Sud et les Abkhazes souhaiteraient retourner dans cette partie de la Géorgie, volontairement ou même sous la menace du recours récent à la force. Aujourd'hui, cela est totalement impensable. Dans le même temps, il est devenu clair que la sécurité et la survie même des peuples de l'Ossétie du Sud et de l'Abkhazie passent obligatoirement par la reconnaissance de leur droit à l'autodétermination et la création d'États indépendants avec l'établissement ultérieur, si ce n'est de relations de bon voisinage, du moins de relations sans affrontement entre eux et la Géorgie. La Russie a été la première à trouver le courage de reconnaître cette réalité objective. Nous sommes sûrs que d'autres pays également réaliseront, tôt ou tard, la nécessité d'être guidés par des considérations de *Realpolitik*, et non par des spéculations qui font fi de l'historique du problème et de la situation factuelle.

Une autre leçon à tirer porte sur la nécessité urgente qu'il y a à conclure des accords sur le non-recours à la force entre la Géorgie et l'Abkhazie et entre la Géorgie et l'Ossétie du Sud. La Russie a, avec insistance, soulevé cette question pendant un certain nombre d'années. Un mois littéralement avant l'attaque de Tskhinvali par la Géorgie, le 9 juillet 2008, nous avons présenté au Conseil permanent de l'OSCE, aux fins d'examen, un projet de résolution appelant la partie géorgienne à signer immédiatement un document sur le non-recours à la force dans le conflit entre la Géorgie et l'Ossétie du Sud. Si une telle décision avait été adoptée et si les accords juridiquement contraignants pertinents avaient été conclus, la tragédie du mois d'août dernier aurait pu être évitée. Lors des pourparlers de Genève, la délégation russe a déjà présenté un ensemble de principes de base pour un accord de ce type. L'Ossétie du Sud a distribué son propre projet de document similaire. Soukhoumi est également favorable à la conclusion d'un tel accord.

Malheureusement, sur ce point aussi, les dirigeants géorgiens ont été incapables de tirer les leçons nécessaires et continuent, comme auparavant, de refuser de discuter de cette question, alors que la conclusion de ces accords permettrait d'exclure de façon fiable toute répétition d'une action militaire et d'assurer la stabilité, la sécurité et la prévisibilité. Officiellement, deux arguments sont généralement avancés contre cette position, tous deux non fondés. Premièrement, il est allégué que la signature d'accords avec l'Ossétie du Sud et l'Abkhazie signifierait presque automatiquement la reconnaissance par la Géorgie de deux nouveaux États. Cette explication est de toute évidence créée de toutes pièces. Il est tout à

fait possible de trouver une solution de neutralité. J'aimerais ajouter que les paragraphes 5, 7 et 9 du Document de l'OSCE sur les mesures de stabilisation pour les situations de crise localisées renvoient directement à une telle possibilité.

Le deuxième argument de la Géorgie, à savoir que si un accord devait être conclu, il devrait l'être non pas avec Tskhinvali et Soukhoumi mais uniquement avec Moscou, est lui aussi peu convaincant. On peut y voir clairement sous-jacente une tendance persistante à ne pas être conséquent à ses principes et à présenter la Russie comme une partie au conflit. La réponse est simple. Ce n'est pas la Russie qui a violé les principes fondamentaux du droit international et d'une bonne dizaine d'accords concrets relatifs au règlement du conflit. Ce n'est pas la Russie qui a cherché à tirer sur la population civile et les forces de maintien de la paix. Ce n'est pas la Russie qui a rompu les relations diplomatiques avec la Géorgie. C'est nous, en fait, qui avons été contraints de prendre les armes, d'exercer le droit à la légitime défense individuelle et collective conformément à l'article 51 de la Charte des Nations Unies et, pendant cinq jours, de rétablir la paix en recourant à la force. Toutefois, la Russie ne prévoit pas d'attaquer la Géorgie et ne conseille nullement à la partie géorgienne de nourrir des plans de revanche. Nous ne voyons aucune nécessité de signer un accord bilatéral avec Tbilissi. Les problèmes réels résident, comme auparavant, dans les relations entre la Géorgie et l'Ossétie du Sud et entre la Géorgie et l'Abkhazie. C'est dans ce cadre-là qu'il est réellement nécessaire de signer des accords sur le non-recours à la force. Le refus de reconnaître ce fait évident ne peut que laisser entendre que les stratèges géorgiens s'efforcent de garder l'option militaire dans leur arsenal. La concentration et les manœuvres des forces de sécurité géorgiennes près des frontières de l'Ossétie du Sud et de l'Abkhazie en sont une preuve évidente. Les formations militaires sont ouvertement reconstituées en tant que forces du Ministère géorgien de l'intérieur qui ne relèveraient pas du « plan D.A. Medvedev - N.Sarkozy ». Ces « jeux » doivent être stoppés.

Une autre leçon fondamentale à tirer des événements d'août dernier concerne le danger d'une remilitarisation de la Géorgie. Des fournitures massives d'armes en provenance de l'étranger ont suscité chez les dirigeants géorgiens une illusion d'impunité et la tentation de régler le problème par des moyens militaires. Qui plus est, les exportations d'armes dans ce pays ont été effectuées en violation des normes et des principes de l'OSCE énoncés dans le Document sur les principes régissant les transferts d'armes classiques ainsi que dans le Document de l'OSCE sur les armes légères et de petit calibre. Compte tenu du rôle que ces fournitures d'armes ont joué dans le déclenchement des activités militaires, la Russie a proposé en automne dernier que le Forum de l'OSCE pour la coopération en matière de sécurité adopte une décision appelant les États participants, en stricte conformité avec leurs engagements au titre des documents susmentionnés, à s'abstenir de fournir à la Géorgie des armes, tout du moins, des armes offensives. Nos partenaires occidentaux ont, sans avancer d'argument sérieux, refusé d'appuyer ce projet. Une question légitime se pose, à savoir, quelle est la valeur réelle des normes et des principes de l'OSCE, s'ils sont si manifestement ignorés même après la tragédie d'août dernier qui a démontré l'incapacité des autorités géorgiennes actuelles à disposer de façon responsable des armes reçues. Il semblerait qu'un certain nombre de pays ont l'intention d'aider la Géorgie à rétablir son potentiel militaire. Les fournisseurs éventuels portent une responsabilité énorme dans l'évolution négative des événements en Transcaucasie. C'est une question de principe sur laquelle nous reviendrons certainement en septembre lors de l'examen prévu sur deux jours de la mise en œuvre du Document de l'OSCE sur les armes légères et de petit calibre. Entre-temps, néanmoins, le

projet de décision susmentionné sur les fournitures d'armes à la Géorgie reste à l'ordre du jour des négociations.

Pour en revenir aux aspects internationaux plus larges des conséquences de la tragédie d'août 2008, nous aimerions tout d'abord souligner la nécessité encore plus évidente d'un réajustement important du système de sécurité européenne qui a prouvé sa totale incapacité à prévenir à temps et à stopper des aventures similaires à celle entreprise par Tbilissi. Quant à l'OSCE, elle n'a réagi à ces événements dramatiques qu'une semaine après la fin des activités militaires en prenant une décision sur des observateurs militaires supplémentaires. Ce type de réponse ne saurait guère être qualifié d'adéquat.

On peut citer un autre exemple de ce type. Deux mois avant l'attaque de Tskhinvali, à l'initiative, tout d'abord, de la Géorgie, puis de la Russie, il a été recouru pratiquement pour la première fois au chapitre III du Document de Vienne concernant la réduction des risques militaires. Durant deux semaines de travail intense, nous sommes passés par toutes les étapes – depuis l'envoi mutuel de notes exposant les questions préoccupantes, jusqu'à la tenue de réunions communes avec le Forum et le Conseil permanent de l'OSCE. À ce stade, nos chemins se sont séparés, chacun suivant, pour l'essentiel, sa voie. Bien sûr, les discussions tenues alors n'ont pas été inutiles. Pour la partie russe, elles ont donné l'occasion, en particulier, de mettre l'accent sur les dangers de la politique de Tbilissi, comme présentant un très grand risque d'actions militaires. Malheureusement, nous ne pouvons pas dire que nos avertissements aient été suivis de tous à l'OSCE, même s'ils se sont avérés très bientôt fondés.

Une fois de plus, cela a confirmé la nécessité de mettre en place des mécanismes nouveaux, améliorés et plus efficaces en matière de prévention et de règlement des conflits dans l'espace de l'OSCE. Nous estimons qu'il importe de traiter cette question dans le cadre de l'élaboration d'un nouveau traité sur la sécurité européenne, ainsi que l'a proposé le président de la Fédération de Russie, M. D. A. Medvedev. Les dispositions en seraient juridiquement contraignantes et leur mise en œuvre obligatoire.

Parlant des leçons à tirer du mois d'août dernier, il ne faut pas négliger le rôle de l'Union européenne, qui sous la présidence de la France, a été assez actif. La tentative commune visant à trouver un règlement au problème créé par l'aventure militaire de Tbilissi a donné lieu à une coopération pragmatique entre la Russie et l'Union européenne qui, malgré certaines tensions, est devenue un facteur de stabilisation dans l'espace euro-atlantique. Les accords signés par les Présidents de la Russie et de la France le 12 août et le 8 septembre 2008 ont fourni la base d'un règlement post crise et renforcé le rôle de l'Union européenne comme garant du non-recours à la force par la Géorgie contre l'Abkhazie et l'Ossétie du Sud.

Dans ce contexte, il faut dégager une autre leçon, mais négative cette fois. Les déclarations faites par l'Union européenne après la crise contiennent bon nombre de critiques au sujet de la reconnaissance de l'indépendance de l'Ossétie du Sud et de l'Abkhazie par la Russie. Et il n'est même pas question de ce que, paradoxalement, cette critique émane principalement des pays qui, six mois plus tôt, ont reconnu l'indépendance du Kosovo en violation du droit international et des résolutions du Conseil de sécurité des Nations Unies. Honnêtement, nous ne sommes même plus surpris par de telles attitudes faisant intervenir deux poids deux mesures. Or, ce qui nous semble étrange, c'est que les déclarations de

L'Union européenne ne contiennent pas un seul commentaire critique sur Tbilissi. Cela signifie-t-il que les pays de l'Union européenne considèrent normal de tirer sur les forces russes de maintien de la paix, de recourir à des lanceurs de missiles pour bombarder une ville paisible, de tirer sur les réfugiés de l'Ossétie du Sud sur la route de Zar et d'autres incidents étayés de ce genre ? Le silence absolu de l'Union européenne sur ce point, qu'il s'agisse de membres de l'Union ou non, semble être un encouragement pour la partie qui a agressé. D'ailleurs, à notre connaissance, l'Union européenne a l'intention aujourd'hui de prononcer une nouvelle déclaration commune. Nous verrons si elle a quelque chose à dire sur la brutalité et les crimes de l'armée géorgienne.

Les événements du mois d'août dernier ont confirmé que les préoccupations de la Russie sur l'expansion sans retenue et hâtive de l'OTAN étaient justifiées. Ce n'est certainement pas une coïncidence que l'attaque de Tskhinvali ait eu lieu juste quelques mois après le Sommet de Bucarest de l'OTAN au cours duquel il a été déclaré que, tôt ou tard, la Géorgie rejoindrait l'OTAN. Tout semble indiquer que M. Saakachvili a perçu cela comme lui donnant carte blanche. Or, imaginez-vous comment les événements auraient pu évoluer si la Géorgie avait déjà été un membre à part entière de l'OTAN en août 2008. Nous laissons aux délégations qui le souhaitent la possibilité de méditer à loisir sur cette question.

Il est très regrettable qu'il n'ait pas été possible de maintenir une présence internationale sur le terrain dans la région compte tenu des nouvelles conditions politico-juridiques en vigueur. Comme vous le savez, la Russie y était prête et s'est prononcée régulièrement en faveur d'une extension des activités des observateurs de l'OSCE et des Nations Unies en Géorgie, en Ossétie du Sud et en Abkhazie respectivement. Ce n'est pas nous qui avons pris la décision que les observateurs quittent la Transcaucasie. Ce n'est donc pas à nous d'en porter la responsabilité. Néanmoins, la Fédération de Russie est disposée à poursuivre un dialogue constructif sur ces questions dans tous les cadres de négociations, notamment lors des pourparlers de Genève.

Nous notons avec plaisir à ce sujet, que les réunions de Genève ont déjà produit un premier résultat : des mécanismes communs de prévention et règlement des incidents ont été établis. L'adoption de ces décisions laisse à penser que nous pouvons espérer qu'il sera aussi possible de parvenir à des accords sur le non-recours à la force.

Les considérations exposées ci-dessus, ne sont pas, bien sûr, exhaustives. Les événements du mois d'août resteront encore longtemps au centre de l'attention des personnalités politiques et des politologues, et les idées sur les leçons à en tirer seront approfondies et précisées avec le temps. L'essentiel est que le processus de réflexion sur cette tragédie ne devienne pas l'otage de stéréotypes et d'approches d'inspiration idéologique, mais donne lieu à une recherche axée sur des résultats de moyens appropriés visant à assurer la stabilité et la sécurité en Transcaucasie et dans toute la région de l'OSCE.

Je demande que la présente déclaration soit jointe au journal de la séance de ce jour.

586ème séance plénière

FSC Journal No 592, point 2 de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DE LA GÉORGIE

Chers collègues,

Comme vous le savez, ma délégation s'est abstenue de soulever des questions relatives à la Géorgie au cours de notre présidence du FCS. Ainsi que je l'ai mentionné précédemment, il serait malencontreux de notre part de nous exprimer sur ce sujet très important et douloureux et d'en débattre dans le cadre de ces fonctions. Toutefois, étant donné qu'une autre délégation a demandé qu'un débat ait lieu sur cette question aujourd'hui, j'ai reçu pour instructions de faire une déclaration.

En ce qui concerne une réaction à l'intervention du distingué Ambassadeur russe, je considère qu'il sera plus approprié de revenir sur cet exposé largement trompeur à un stade ultérieur, après le transfert de la présidence à la distinguée délégation du Royaume-Uni.

Monsieur le Président, Excellences, chers collègues,

Près d'une année s'est écoulée depuis la tragédie – la guerre à part entière entre la Fédération de Russie et la Géorgie – à laquelle mon collègue russe a fait allusion.

L'année dernière, en août 2008, la Russie a envahi son voisin à travers la région de Tskhinvali et l'Abkhazie par voie terrestre, maritime et aérienne. Cette agression militaire à grande échelle a entraîné l'occupation d'environ 20 % du territoire de la Géorgie. Les forces russes et les milices agissant pour leur compte se sont livrées, sur le territoire d'un État voisin, à un nettoyage ethnique et ont commis des crimes contre l'humanité qui ont conduit au déplacement de plus de 100 000 personnes. En violation flagrante des principes fondamentaux du droit international, la Russie a reconnu unilatéralement l'« indépendance » des territoires occupés qu'elle a, par la suite, littéralement transformés en ses propres camps militaires.

Parallèlement au renforcement de sa présence militaire, la Russie continue à miner les efforts déployés par la communauté internationale pour parvenir à un règlement pacifique du conflit entre la Russie et la Géorgie. La Russie a contraint les présences de l'OSCE et de l'ONU en Géorgie à mettre fin à leurs activités et elle continue de refuser à la Mission de surveillance de l'Union européenne (MSUE) et aux fournisseurs d'aide humanitaire l'accès

aux territoires touchés par la guerre. Avec ses régimes supplétifs, la Russie est seule responsable des fréquentes provocations, des incidents et des meurtres qui se sont produits le long des lignes frontières administratives.

Malheureusement, la Russie se refuse à examiner sérieusement les propositions actuelles relatives à l'adoption d'arrangements internationaux de sécurité – concernant en particulier des opérations internationales de maintien de la paix, de police et de surveillance et les engagements qui s'imposent en matière de non-recours à la force et de non-reprise des hostilités – comme étant les meilleures mesures possibles pour renforcer la confiance entre tous les participants aux discussions. En outre, la Russie continue d'entraver la mise en œuvre intégrale des mécanismes conjoints de prévention et de règlement des incidents convenus à Genève.

Monsieur le Président,

Je crois qu'il est temps pour la Fédération de Russie d'examiner plus soigneusement sa politique étrangère, en particulier dans le contexte de la situation qui a suivi la guerre russo-géorgienne, et de réaliser que cette politique conduit de plus en plus à isoler la Russie de la communauté internationale. Ces derniers mois, la communauté internationale ne s'est associée à aucune prise de position de la Russie ; au contraire, tous les pays ont résolument appelé la Russie à s'acquitter de ses obligations découlant de l'accord de cessez-le-feu du 12 août 2008, à revenir sur sa reconnaissance illégale de l'indépendance de territoires occupés, à autoriser et à faciliter le retour des personnes déplacées et des réfugiés, à autoriser les missions internationales dans les territoires occupés et à coopérer de façon constructive pour assurer la paix et la stabilité dans la région.

Malheureusement, le principal enseignement tiré des développements intervenus depuis août 2008 est que la Russie reste une force déstabilisatrice dans toute la région du Caucase, y compris le Caucase du Nord, et un agresseur qui continue de refuser de se conformer à ses obligations internationales.

586ème séance plénière

FSC Journal No 592, point 2 de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE L'UNION EUROPÉENNE

La position de l'Union européenne sur la Géorgie est bien connue et n'a pas changé. L'UE reste fermement résolue à jouer un rôle à part entière dans le règlement de cette crise, y compris dans le cadre des pourparlers de Genève et sur le terrain. Nous rappelons la position de l'Union européenne qui est qu'une solution pacifique et durable du conflit en Géorgie doit être fondée sur le respect intégral des principes de l'indépendance, de la souveraineté et de l'intégrité territoriale reconnus en droit international, dans l'Acte final de la Conférence de Helsinki sur la sécurité et la coopération en Europe et dans les résolutions du Conseil de sécurité des Nations Unies. Nous rappelons les conclusions de la Présidence du Conseil européen extraordinaire du 1er septembre 2008, dans lesquelles le Conseil européen a vivement condamné la décision unilatérale prise par la Russie de reconnaître l'indépendance de l'Abkhazie et de l'Ossétie du Sud, et réitérons notre appel en faveur de la mise en œuvre intégrale des accords du 12 août et du 8 septembre 2008. Nous rappelons également le rôle stabilisateur joué par la Mission de surveillance de l'Union européenne en Géorgie.

Compte tenu de la situation sur le terrain, l'UE reste convaincue du besoin urgent d'une présence transdimensionnelle continue de l'OSCE dans toute la Géorgie, en particulier dans l'intérêt de la population civile. Cette présence doit inclure une capacité de surveillance digne de ce nom qui soit en mesure d'opérer sans entrave à travers la ligne frontière administrative. Nous demandons à nouveau à la Fédération de Russie de s'associer aux autres afin de parvenir à un consensus sur le projet de décision de la Présidence grecque en date du 8 mai 2009 relatif à un Bureau de l'OSCE à Tbilissi et au déploiement d'observateurs de l'OSCE dans le cadre de la mise en œuvre de l'accord en six points du 12 août 2008, aux fins d'assurer la sécurité et la stabilité dans la région.

Monsieur le Président, l'UE se réserve le droit de revenir ultérieurement sur certaines des questions soulevées aujourd'hui par la Fédération de Russie.

Les pays candidats, à savoir la Turquie, la Croatie et l'ex-République yougoslave de Macédoine* ; l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine et le Monténégro, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidats potentiels ; l'Islande, le Liechtenstein et la

* La Croatie et l'ex-République yougoslave de Macédoine continuent de faire partie du processus de stabilisation et d'association.

Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi que l'Ukraine, souscrivent à cette déclaration.



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Forum pour la coopération en matière de sécurité

FSC.JOUR/592

22 juillet 2009

Annexe 4

FRANÇAIS

Original : ANGLAIS

586ème séance plénière

FSC Journal No 592, point 2 de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DE LA GRÈCE

Merci, Monsieur le Président.

La Grèce, tout en souscrivant à la déclaration de l'Union européenne, tient à faire observer que, du point de vue de la Présidence de l'OSCE, des enseignements importants peuvent être tirés pour la communauté de l'OSCE, en l'occurrence sur l'utilisation des mécanismes existants de l'OSCE.

Au fil des années, nous avons élaboré une série de mécanismes pour l'alerte précoce, la prévention et le règlement des conflits, ainsi que le relèvement après un conflit. Ces mécanismes ont été partiellement activés et leur activation a été effectivement probante pour être avertis à un stade précoce de la hausse des tensions dans la région, bien avant le conflit d'août.

Toutefois, d'autres mécanismes se sont avérés trop faibles pour empêcher une aggravation de la situation ou trop difficiles à activer ou trop dépassés et plus en phase avec les exigences actuelles.

Œuvrer à la mise en place de mécanismes plus souples et efficaces devrait donc être une des priorités de l'OSCE, en particulier dans le cadre du processus de Corfou. Sachant cela, la Présidence entend travailler dans ce sens et compte, également dans le cadre du Forum, sur une étroite coopération dans les mois à venir avec tous les États participants.

Je vous prie de bien vouloir annexer la présente déclaration au journal de ce jour.

Merci, Monsieur le Président.